

AUTORISATION DE		Envoyé en préfecture le 17/06/2024
n° AT 081		Reçu en préfecture le 17/06/2024
		Publié le 17/06/2024
		ID : 081-218101632-20240614-2024_ARR394-AI
<i>Date de dépôt</i>	13/05/2024	
<i>Demandeur</i>	SARL JAPANROLL	
<i>Nature des travaux</i>	Aménagement d'un restaurant dans un local commercial existant - JAPANROLL	
<i>Terrain</i>	4 place PHILIPPE OLOMBEL	
<i>Parcelle(s)</i>	AB0230	
<i>Classement ERP</i>	Catégorie 5, type N	

ARRÊTÉ FAVORABLE

*accordant une autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Établissement Recevant du Public (ERP)
délivré par le Maire au nom de l'Etat*

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la demande susvisée ;

VU l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées en date du 06/06/2024, reçu en mairie le 13/06/24, ci-joint ;

VU l'avis favorable avec prescriptions de la sous-commission départementale de sécurité en date du 06/06/2024, par courrier en date du 07/06/2024, reçu en mairie le 12/06/2024, ci-joint ;

le Maire arrête :



Article 1 : décision

L'Autorisation de Travaux est **ACCORDÉE** pour l'aménagement d'un restaurant dénommé « JAPANROLL » dans un local commercial existant – sis 4 place Philippe Olombel à Mazamet, sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2 : prescriptions

Les prescriptions des sous-commissions départementales de sécurité et d'accessibilité, ci-annexées, doivent être respectées.

MAZAMET, le 14 juin 2024.
Pour le Maire et par délégation,

André AMALRIC
Adjoint au Maire.